

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

I. INFORMATIONS DE BASE

Référence du Projet P-GN-AB0-005	Titre du Projet : Projet d'Appui au Programme National d'infrastructures rurales, Phase II (PNIR2)	Pays: République de Guinée	
Instrument(s) de Prêt Prêt N° 2100150006955		Secteur Infrastructures rurales	Catégorie Environnementale II
Engagement Initial 8,10 millions UC	Montant Annulé 0 UC	Montant Décaissé FAD : 3235876,46 UC	% Décaissé FAD : 39,95%
Emprunteur : Ministère de l'Economie et des Finances de la République de Guinée			
Organe(s) d'Exécution : Ministère de l'Agriculture- Direction nationale de génie rural/Direction nationale des pistes rurales– Cellule de gestion du projet Principaux partenaires associés : SRFR/MA(service foncier), DOCAD/MUH (département du cadastre), IGN/MTP (Institut géographique national), DNSP/MSP, Unité mobile école/DNGR, Ministère environnement.			
Co-financiers (projet) : BID : 7 millions d'UC Gouvernement : 1.64 million UC pour tout le PNIRII Bénéficiaires : 0,25 millions d'UC Partenaire du Programme (PNIR 2) IDA : 23,5 millions d'UC			

II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops. Non applicable	Rapport d'évaluation Approuvé par Com. Ops. Non applicable	Approbation par le Conseil d'Administration 2 octobre 2002	
Restructuration(s)	Non applicable		
	Date initiale	Date effective	Ecart en termes de mois [date effective-date initiale]
ENTREE EN VIGUEUR	janvier 2003	22 mars 2004	14 mois
REVUE A MI-PARCOURS	Janvier 2005	-	
CLÔTURE	31 décembre 2008	30 juin 2010	18 mois

III. RESUME DES NOTES

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
RENDEMENT DU PROJET	Réalisation des Résultats	0,420
	Réalisation des Rendements	1,5
	Respect du Calendrier	3

	RENDEMENT GENERAL DU PROJET	1,64
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de Préparation	2,14
	Supervision	2,83
	PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE	2,49
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de Préparation	1
	Exécution	1,4
	PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR	1,2

IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional	E.G. TAYLOR-LEWIS	F.J.M. PERRAUT
Directeur Sectoriel	C.S. SPENCER(OCAR)	A. ABOU SABAA (OSAN)
Chef de Projet	M. A. KANE	M. TARHOUNI(OSAN.2)
Chef de l'équipe du RAP		M. TARHOUNI (ingénieur principal GR)
Membres de l'équipe du RAP		M.H. SNANE (consultant)

B. CONTEXTE DU PROJET

Malgré les potentialités importantes des ressources naturelles, le pays a connu, après l'indépendance, une longue période de marasme économique. Pour y remédier, le Gouvernement a entrepris une série de programmes de redressement économique et financier et plus récemment la mise en œuvre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR-1), qui constituait la première tentative pour définir une stratégie de réalisation des infrastructures rurales et pour développer une approche globale dans ce domaine. La préparation de la seconde phase du PNIR, dans lequel s'inscrit le présent projet a été entamée en 1998, avec l'appui de la Banque Mondiale. Dans ce cadre, de larges consultations ont été entreprises entre les différentes couches de la population, les communautés rurales de développement(CRD), la Société civile et l'administration. Ce sont les pistes, routes et ponts qui ont été jugés comme étant les principales priorités de lutte contre la pauvreté des populations.

Les difficultés d'accès à la terre et l'absence de sécurité foncière ont été également identifiées plus récemment lors des consultations organisées pour la préparation du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) comme des entraves au développement économique et social, en milieu rural. Ainsi, la Lettre de Politique de Développement Agricole II (LPDA II) se fixe comme objectif majeur la sécurité alimentaire avec, comme base, l'amélioration de la productivité et de la production agricole dans un espace rural où la sécurisation foncière est renforcée. Le PNIR-2 a été conçu pour atteindre cet objectif en levant les contraintes suivantes : (i) l'état dégradé des pistes rurales empêchant l'approvisionnement en intrants et la commercialisation du surplus de production ; (ii) la difficulté d'accès à la terre et le manque de sécurisation des transactions foncières et (iii) l'incompétence des institutions décentralisées (CRD) en tant que maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des plans de développement locaux (PDL) et de la législation foncière et (iv) la démobilisation des comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) créés dans le PNIR1. C'est dans ce contexte que la Banque a accepté de financer le PA/PNIR2 dont les objectifs sont en cohérence avec sa politique d'intervention dans les pays membres, suite à une requête du gouvernement guinéen.

En 2011, le portefeuille de la Banque compte sept projets actifs pour un niveau total d'engagement de 74,4 millions d'UC dans les principaux domaines ci-après : agriculture, social et multi-secteur et trois projets d'infrastructures d'un montant de 25,4 millions d'UC non encore mis en œuvre. Au niveau du secteur agricole, 1 projet était en cours d'exécution en 2011 (NERICA) et 2 qui étaient achevés en 2010 (PADER-HG et PA/PNIR2).

Dans le secteur des pistes rurales, il y a très peu d'interventions de grande envergure financées par les bailleurs de fonds. La BID contribue au financement du PA/PNIR2 et l'IDA participe au financement du Programme global PNIR II avec respectivement une enveloppe de 9,01 et 30,10 millions \$US.

C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE

L'objectif sectoriel. Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.				
L'objectif spécifique .Désenclaver les communautés rurales de développement (CRD) et améliorer la sécurité foncière.				
Le Projet s'articule autour de 3 composantes :				
Composante A: Amélioration des pistes rurales par la réhabilitation des pistes et la mobilisation des CVEP				
Composante B : Sécurisation foncière par l'établissement de plans fonciers de deux CRD pilotes				
Composante C : Gestion du projet, pour assurer la coordination des activités mises en œuvre et l'ancrage institutionnel des deux autres composantes.				
CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET		EVALUATION		NOTE
PERTINENTS	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays.	L'objectif sectoriel du Projet, cadre parfaitement avec les objectifs du (LPDA II) de la Guinée. Les deux objectifs spécifiques déclinant de l'objectif sectoriel du projet s'alignent sur les résultats de la consultation à large échelle entreprise pour la préparation de la seconde phase du PNIR.		4
REALISABLES	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions au projet et des délais envisagés.	La sécurisation foncière dans 2 CRD est une tentative pour la mise en oeuvre du décret de la politique foncière en milieu rural adopté depuis mai 2001. Elle est difficile à réaliser car les contraintes soulevées dans la DPFR ne sont pas levées jusqu'à ce jour. Par contre, celui du désenclavement est réalisable en 4 ans vu l'expérience acquise par la Guinée dans ce domaine et le montage institutionnel décentralisé et communautaire programmé pour sa mise en œuvre.		2
COHERENTS	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Le Projet cadrerait avec la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque qui visait à contribuer à l'accélération de la croissance économique en vue de réduire la pauvreté. Cette stratégie était notamment axée sur le désenclavement des zones rurales. Il est en synergie avec les opérations financées par la Banque situées dans cette zone de grande pauvreté, à savoir le projet de développement social durable de Haute et Moyenne Guinée et le projet d'appui aux activités féminines qui étaient en cours de lancement.		3
	d) Conforme aux priorités générales de la Banque.	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités de la Banque en matière d'infrastructures rurales et consolident l'approche de la Banque en matière d'appui aux collectivités locales dans la politique foncière et dans la prise en charge des infrastructures collectives en vue de leur durabilité.		3
<i>Remarque : Compte tenu des insuffisances de la matrice initiale du Projet, il est apparu nécessaire de reformuler le cadre logique sous la forme du tableau ci-après qui reprend les éléments du rapport d'évaluation en les restructurant par composante, pour une meilleure cohérence et exploitation.</i>				
OBJECTIFS	INTITULE	RESULTATS ATTENDUS	RENDEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS A MESURER
Objectifs sectoriels	Amélioration des conditions de vie	La densité routière passe de 2,9 à 6 km/100km ² en 2008.	L'accès aux écoles et aux centres de santé est facilité. Les activités commerciales et de production renforcées.	Evolution de la densité routière et du taux de scolarisation et de fréquentation des centres de santé et des marchés. Volume de produits commercialisés

	Réduire la pauvreté	Réduction du taux de pauvreté de 52,5% à 45% en 2008	La sécurité alimentaire est renforcée.	Taux de pauvreté dans la zone d'intervention du Projet en 2008. Déficit alimentaire dans la zone.
Objectifs spécifiques	Désenclaver les communautés rurales de développement (CRD)	70 CRD désenclavées (dans les 11 Préfectures cibles du projet) avec un niveau de service minimum et coûts du transport réduit de 25%;	Gain de temps dans le transport. Augmentation des activités commerciales. Diminution de l'exode rural.	Coût de transport et nombre de véhicules fréquentant les CRD par catégorie. Evolution de la densité de la population des CRD.
	Améliorer la sécurité foncière	Augmentation de la productivité agricole dans les 2 CRD pilotes et méthodes peuvent être étendues à d'autres CRD	Les conflits fonciers réduits ; Augmentation de la production.	Evolution des rendements des cultures, des superficies mises en valeur et du nombre de transactions foncières effectuées. Etablissement du manuel de procédures foncières.
COMPOSANTES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RENDEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS A MESURER
<u>Composante A</u> Amélioration des pistes communautaires	Réhabilitation de 1080 km de pistes communautaires dans 51 CRD appartenant à 9 préfectures de la haute et Moyenne Guinée	La longueur des pistes réhabilitées est de 120 km à Téliélé, 104 km à Pita, 133 km à Dabola, 79 km à Dinguirayé, 75 km à Lélouma, 101 km à Koumbia, 102 km à Mali, 150 km à Mandiana et 155 km à Siguiri	L'accessibilité aux 51 CRD en tout temps est améliorée. Augmentation du trafic routier et du volume des produits commercialisés.	Longueur des tronçons de pistes réhabilités par préfecture. Nombre et dimensions des ouvrages réalisés en accord avec l'APD et DAO.
		PGES mis en œuvre: Plantations d'arbres le long de 1080 km de pistes ; Lutte contre IST/VIH/SIDA et paludisme renforcé dans les centres de santé.	Participation à la réduction du déficit ligneux. Diminution des cas atteints de maladies IST/VIH/SIDA et paludisme.	Longueur des acôttements plantés ; résultats des tests de dépistage réalisés dans les centres de santé ; Nombre de moustiquaires distribués et réimprégnés .
		20 ateliers de formation à l'attention des PME organisés par l'unité mobile école du DNGR	Amélioration de la performance des entreprises ; Qualité des travaux conformes aux cahiers techniques.	Nombre de sessions de formation et de participants ; Contenu de la formation.
	Constitution et formation de 224 comités villageois d'entretien des pistes (CVEP)	Les 224 CVEP ont été constitués et équipés	Les 224 CVEP officiellement reconnus. Les CVEP couvrent toutes les pistes, soit une moyenne de 5 km/CVEP	Les PV des assemblées ; Les statuts élaborés. Quantités et état des équipements.
		Les 224 CVEP formés et fonctionnelles	Installation des barrières de pluie ; Constitution	Nombre de sessions et de participants à la

			d'un budget de fonctionnement.	formation ; Documents de formation distribués. Budget des CVEP.
		Les 1080 km de pistes entretenues et suivi par les CVEP	Installation et fonctionnement des barrières de pluie ; Les ouvrages fonctionnels. Les points noirs inexistants.	Nombre de km de pistes entretenues ; nombre de barrières de pluie installées, nombre H/J d'intervention.
	Participation des CRD à la maîtrise d'ouvrage	Formation des CRD à l'établissement des plans de développement local (PDL) et des documents de marchés et conventions.	Les CRD sont capables d'identifier leurs besoins. Mise à jour des PDL avec les pistes du projet.	Nombre de sessions et de participants à la formation ; Documents de formation disponibles dans les CRD.
		Assistance par le DNGR des CRD à la maîtrise d'ouvrage	Participation des CRD à la passation et suivi des marchés du projet	Nombre de réunions et de visites des chantiers par les CRD avec les SPGR.
		Appropriation des pistes réhabilitées par les CRD	Renforcement et mobilisation des CVEP ; initiation au financement des CVEP.	Budget octroyé par les CRD aux CVEP ; Système d'auto-financement mis en place.
<u>Composante B</u> Sécurisation foncière	Campagne d'information, éducation et communication sur la législation foncière	Constitution des commissions foncières villageoises (CFV) et inter-villageoises (CFIV). Clarification et formalisation des droits des usagers de la terre	Officialisation des CFV et des CFIV et élaboration de leur statut.	PV des réunions et des assemblés ; nombre de CFV et CFIV constitués.
		Elaboration du décret et des 2 arrêtés portant institution du Conseil national du foncier (CNF), du comité technique du foncier (CTF) et des commissions foncières des 2 CRD	Le CNF, le CTF et les CF/CRD sont constitués officiellement par la signature des décrets et arrêtés	Mise en oeuvre des protocoles signés avec les institutions gouvernementales (DOCAD/MUH, SRFR/MA) ; Procès verbaux des réunions.
	Application décentralisée de la législation foncière dans les 2 CRD pilotes	Sécuriser les transactions foncières par l'établissement et formalisation de contrats fonciers par les CF/CRD ; Délivrance de copies certifiées des certificats d'inscription au plan foncier.	Elaboration des plans fonciers ruraux (PMFR) au 1/2000 et une carte au 1/10000 pour les 42000 ha de Koukian et 25000 ha de Banko.	Conventions signées avec IGN/MTP et bureau géomètre ; Mise à jour des plans fonciers ruraux par les CRD ; Nombre de transactions et de certificats d'inscription effectués.

		Méthodologie préparée et diffusée à l'échelle nationale	La sécurisation foncière appliqués dans d'autres CRD	Nombre de CRD avec un plan et des documents de transaction fonciers ; Manuel de procédures foncières élaboré.
<u>Composante E</u> Gestion du projet	Mise en place d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi du Projet	La cellule de gestion et le dispositif d'encadrement (5 BTGR et 11 SPGR) mis en place et dotés de moyens appropriés	Les prestations de l'équipe de la CGP sont conformes aux mandats confiés.	Personnel mis en place et organisé ; logistique et équipements acquis.
		Les capacités des agents du projet renforcées	Le volume et la qualité des prestations et la performance des cadres de la CGP sont améliorés	Nombre de sessions thématiques de formation, nombre de voyages d'étude et de stages effectués.
		Outils de gestion financière, de suivi-évaluation et de pilotage mis en place et fonctionnels ; 2 experts en gestion et suivi évaluation recrutés chacun pour 48 HM.	La gestion du Projet est performante et les activités et résultats sont correctement suivis.	Outils de gestion mis en place ; Observations sur les Audits ; nombre de réunions du comité de pilotage ; Rapports périodiques et de revue à mi-parcours.
CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION		NOTE
LOGIQUE	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	La matrice telle qu'elle est présentée ne fait pas apparaître l'enchaînement causal logique pour atteindre les objectifs du projet.		2
MESURABLE	b) Enonce les objectifs et les rendements de manière mesurable et quantifiable.	Les rendements de la composante désenclavement sont énoncés de manière mesurable. Par contre, ceux de la sécurisation foncière sont généraux et peu précis.		2
DETAILLÉ	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Les hypothèses et risques clés sont mentionnés. La faible capacité de contribution des structures décentralisées (CRD) à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre des activités du projet a aussi contribué aux rendements bas obtenus.		2

D. RESULTATS ET RENDEMENTS

I. PRODUITS OBTENUS

PRINCIPALES ACTIVITES		Note de l'évaluation (1 à 4)	Proportion des coûts du Projet en % (calculée à l'achèvement)	Note pondérée
Résultats Attendus	Résultats Obtenus			
Composante A : Amélioration des pistes communautaires				
Réhabilitation de 1080 km de pistes communautaires dans 70 CRD				
La longueur des pistes réhabilités est de 120 km à Téliélé, 104 km à Pita, 133 km à Dabola, 79km à Dinguirayé, 75 km à Lélouma, 101km à Koubia, 102 km à Mali, 150 km à Mandiana et 155 km à Siguri achevés en décembre 2008 (durée 15mois)	Les pistes réhabilitées dans 4 préfectures :Téliélé (93 km) ; Pita (72 km) ; Dabola (109 km) et Dinguiraye (4,3km) soit un total de 278km (27%). Plus 2 ponts à Mandiana et 16 dalots à Siguri. La majorité des travaux réalisés en fin de projet(2010). Qualité non satisfaisante.	1	28,04	0,2804
Mesures d'atténuation des impacts environnementaux, consignées dans un PGES mis en œuvre ; plantations d'arbres le long de 1.080 km de pistes et dans les zones d'emprunt ; Lutte contre IST/VIH/SIDA et paludisme	Absence de plantations le long des pistes ; 3 sessions de formation sanitaire par DNSP pour les cadres centraux et préfectoraux du DNGR/DNPR et les 140 Pairs Educateurs dans 11 préfectures ; Distribution de brochures, préservatifs et 4500 moustiquaires ;	3	1,22	0,0366
20 ateliers de formation à l'attention des PME par l'unité mobile école de Mamou (UME) du DNGR et l'ingénieur conseil	5 thèmes (1 thème/semaine et 12 personnes/thème). Participation de 71 entreprises (PME, ONG) en 2005 et en 2006. Impact faible de la formation puisque le fonctionnement des PME a été défaillant.	2	1,13	0,0226
Constitution et formation de 224 comités villageois d'entretien des pistes (CVEP)				
224 CVEP constitués et équipés.	112 CVEP mis en place au cours du PNIR1 ont été équipés sur le financement BID (vélos et petit matériel de chantier)	2	0,288	0,00576
Les 224 CVEP formés et fonctionnelles	Formation des 112 CVEP effectuée ; Financement non assuré ; Bénévolat non fonctionnel ; matériel utilisé non remplacé.	1	0,506	0,00512
Les 1080 km de pistes entretenues par les CVEP	175 km entretenus ; Pas d'installation de barrière de pluie.	1	0,1	0,001
Participation des CRD à la maîtrise d'ouvrage				
Formation des CRD à l'établissement des plans de développement local (PDL), à l'élaboration des termes de référence des conventions et appels d'offres.	Les 51 CRD des 9 préfectures du projet n'ont pas été formés aux procédures de l'élaboration et évaluation des offres et à la préparation des contrats avec PME et conventions avec des prestataires de service.	1	0,24	0,0024

Assistance par le DNGR (maître d'ouvrage délégué) aux CRD (maître d'ouvrage)	Les 19 CRD n'ont pas participé à la maîtrise d'ouvrage.	1	0,24	0,0024
Appropriation des pistes réhabilitées par les CRD	Sur les 112 CVEP formés, 32 CVEP ont été mobilisés par les CRD.	1	0,24	0,0024
Composante B : Sécurisation foncière				
Campagne d'information, éducation et communication sur la législation foncière				
Constitution des commissions foncières villageoises (CFV) et inter-villageoises (CFIV)	Un atelier organisé au chef lieu de chacune des 2 préfectures de Banko et Koundian. Les CFV et CVIF ne sont pas constituées. Le protocole d'accord conclu avec SRFR/MA (condition du 1 ^{er} décaissement) non exécuté.	1	0,04	0,0004
Elaboration et signature du décret de création du conseil national du foncier (CNF) et des 2 arrêtés portant institution du comité technique du foncier (CTF) et des CF/CRD	Le décret et les 2 arrêtés ont été élaborés mais non signés. Les CNF et CTF et CF/CRD non institués. Le protocole d'accord conclu avec DOCAD/MUH (condition du 1 ^{er} décaissement) non exécuté.	1	0,04	0,0004
Application décentralisé de la législation foncière dans les 2 CRD pilotes				
Elaboration des plans fonciers ruraux (PMFR) au 1/2000 et une carte au 1/10000 pour les 42000 ha de Koukian et 25000 ha de Banko	La monographie des 2 CRD effectuée mais les plans fonciers ne sont pas élaborés. Le protocole d'accord conclu avec IGN/MTP (condition du 1 ^{er} décaissement) non exécuté.	1	0	0
Méthodologie préparée et diffusée à l'échelle nationale	Le manuel de procédure représentant les outils de sécurisation foncière n'a pas été préparé.	1	0	0
Composante C : Gestion du projet				
Mise en place d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi du Projet				
Cellule de gestion et dispositif d'encadrement mis en place, et dotés de moyens appropriés	Problèmes institutionnels ont perturbé la gestion technique et financière du projet. Gestion du projet scindée entre 2 Directions, une technique (DNPR) et une financière (DNGR).	2	2,35	0,047
Capacités des agents du Projet renforcées	Organisation de 2 ateliers sur la validation des manuels et le plan d'action du projet. Formation en passation de marchés de 24 stagiaires.	3	0,4	0,012
Outils de gestion financière, de suivi-évaluation et de pilotage mis en place et fonctionnels ; Experts en gestion et suivi évaluation recrutés chacun pour 48 HM. Etude de situation de référence réalisée	Expert en gestion recruté pour 3 mois au lieu de 48 mois. Expert en suivi évaluation non recruté. Situation de référence non réalisée. Logiciel de suivi-évaluation non acquis. Problèmes rencontrés dans le paiement de certains opérateurs (JMM, consultant) et dans l'approbation des audits (Audit 2008 approuvé en 2010).	1	0,36	0,0036
NOTE GENERALE DES RESULTATS [correspond à la somme des notes pondérées]				0,420

Cochez ici pour ignorer la note auto calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée	
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée	0,420

II. REALISATIONS / EFFETS OBTENUS

RENDEMENTS		Note de l'évaluation
Prévisions	Réalisations	
Composante A : Amélioration des pistes communautaires		
1080 km de pistes communautaires réhabilitées dans 9 préfectures.	278 km de pistes communautaires réhabilitées dans 4 préfectures. Achèvement de 2 ponts entamés dans la préfecture de Mandiana et 16 dalots dans la préfecture de Siguiri suite à la résiliation des contrats sur leurs pistes (Mandiana :150 km ; Siguiri : 155 km). La qualité des travaux sur les pistes est moyenne.	1
20 ateliers de formation pour les PME intervenants dans le projet	Formation assurée pour 88 participants de 71 opérateurs (PME, ONG) en 2005-2006. Faible impact sur les entreprises des pistes car l'ingénieur conseil a soulevé les difficultés rencontrées dans l'élaboration des dossiers d'exécution et dans les analyses de laboratoire.	2
Mise en œuvre du PGES par la plantation des arbres le long des routes réhabilitées et dans les zones d'emprunt ; Lutte contre les maladies IST/VIH/SIDA et paludisme	Pas de plantation d'arbres le long des pistes. Le protocole d'accord avec La DNSP pour les missions de sensibilisation et de lutte préventive contre les maladies IST/VIH /SIDA et paludisme a été appliqué dans les 50 CRD du projet. Le protocole d'accord établi avec la DN environnement (conditions au 1 ^{er} décaissement) n'a pas été appliqué.	2
224 CVEP à constituer, former et équiper pour l'entretien régulier de 75% du réseau de pistes des CRD.	Les 112 CVEP constitués par le PNIR I ont été formés et équipés sur le projet BID. Ils sont en charge de 840km répartis dans 48 CRD. Les équipements usés ne sont pas renouvelés.	2
Les CVEP ont entretenu régulièrement les 840 km de pistes	Entretien de 174 km de pistes par les 112 CVEP au cours du PNIR 2.	1
Les CRD ont participé à la maîtrise d'ouvrage des pistes avec l'assistance du DNGR (SPGN) et à la mise à jour de leur PDL	Les CRD ne sont pas intervenus dans la mise en œuvre de la réhabilitation des pistes. L'assistance des CRD au fonctionnement des CVEP est faible par suite de l'absence de leur appropriation des pistes réhabilitées. Durabilité aléatoire des pistes réhabilitées.	1
Composante B : Sécurisation foncière		
Constitution des commissions foncières villageoises (CFV) et inter-villageoises (CFIV)	Les commissions foncières villageoises et inter-villageoises ne sont pas constituées. La sensibilisation n'a pas eu lieu au niveau des villages.	1
Elaboration et signature du décret de création du CNF et des arrêtés d'institution du CTF et CF/CRD.	La DOCAD/MUH et le SRFR/MAE n'ont pas participé dans le projet comme il était prévu à l'évaluation. Le décret et arrêtés élaborés n'ont pas été signés par le Ministère des affaires présidentielles chargé de la construction, de l'aménagement du territoire et du patrimoine bâti public (Ex MUH).	1
Elaboration des plans fonciers ruraux (PMFR) au 1/2000 et une carte au 1/10000 pour les 42000ha de Koukian et 25000ha de Banko	L'IGN/MTP et les géomètres n'ont pas participé dans le projet comme il a été prévu à l'évaluation. La cartographie et les plans topo-fonciers des 2 CRD pilotes n'ont pas été réalisés.	1
Composante C : Gestion du projet		
Cellule de gestion et dispositif d'encadrement mis en place, et dotés de moyens appropriés	Les problèmes institutionnels ont perturbé la gestion technique et financière du projet. Gestion du projet scindée entre 2 Directions une en charge des finances (DNGR) et l'autre technique (DNPR)	2
Capacités des agents du Projet renforcées	Formation des cadres centraux et déconcentrés du DNGR	3

Outils de gestion financière, de suivi-évaluation et de pilotage mis en place et fonctionnels ; Expert en gestion et suivi évaluation recruté chacun pour 48 HM.	Expert en gestion recruté pour 3 mois au lieu de 48 mois. Expert en suivi évaluation non recruté. Problèmes rencontrés dans le paiement de certains opérateurs (JMM) et dans l'approbation des audits.	1
NOTE GENERALE DES RENDEMENTS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		1,5

Cochez ici pour ignorer la note auto calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée	
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée	1,5
<p><u>Autres rendements</u> : Sans objet</p>	
<p><u>Menaces qui pèsent sur la viabilité des rendements obtenus</u> : L'utilité des pistes communautaires réhabilitées est tributaire de l'état dans lequel se trouvent les pistes préfectorales auxquelles elles se rattachent et qui en principe devraient être réhabilitées par un autre bailleur de fonds (BID). La menace va provenir de l'absence d'harmonie dans la localisation des tronçons réhabilités par la BID et la BAD. La non appropriation par les CRD des pistes réhabilitées constatée dès le démarrage du projet par l'absence de leur implication dans la maîtrise d'ouvrage s'ajoute à la non fonctionnalité des CVEP formés par le projet pourrait compromettre la viabilité des pistes. Sans l'initiation d'un mécanisme décentralisé pour le financement de l'entretien des pistes communautaires, les pistes réhabilitées vont se dégrader rapidement. Le système actuel de l'entretien des pistes communautaires basé sur le bénévolat des CVEP ou l'implication des services déconcentrés de l'Etat ne fonctionne pas. Le fonds d'entretien routier ne vient pas en appui à l'entretien des pistes communautaires.</p> <p>A la date de clôture du projet, plusieurs tronçons de pistes réhabilités n'ont pas été réceptionnés provisoirement (A Téliélé, 4 tronçons sur 7 ; A Pita, tous les tronçons ; A Dabola, 1 tronçon sur 4). A la date de février 2011, la réception définitive n'a pas eu lieu pour tous les tronçons. L'ingénieur conseil n'est plus en activité pour organiser la levée des réserves. En l'absence de la vigilance et de l'implication des services du DNGR dans la réception définitive des pistes et ponts, les réserves risquent de ne pas être levées.</p> <p>Les projets de décret et d'arrêtés établis et remis à la signature des ministères sont un acquis à suivre par le service foncier du MA (SRFR) et du MUH (DOCAD). En attendant la signature de ces textes, ces institutions gouvernementales peuvent continuer les missions de formation et de mobilisation des CFV et les CFIV afin de finaliser l'enquête socio-foncière et établir l'état des lieux au niveau des 2 CRD.</p> <p>Par conséquent, la viabilité des rendements obtenus est tributaire de la continuation de l'assistance apportée aux collectivités locales et CRD par les institutions gouvernementales qui ont été impliqués par les protocoles d'accord ou des conventions avec le projet dans l'atteinte de ces rendements.</p>	

E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'intervention du Projet sur une grande étendue géographique (11 préfectures) a été dictée par son intégration dans le programme PNIRII financé par plusieurs bailleurs de fonds. La complémentarité dans les interventions techniques et la gestion financière ainsi que dans le montage institutionnel du projet cofinancé n'a pas été bien définie dans le rapport d'évaluation du PA/PNIR2. En fait, la répartition des 1350 km de pistes dont 1080 financés par la BAD entre 70 CRD (19 km par CRD) et 280 km par la BID et des de pistes préfectorales entre 11 préfectures (600km) tous financés par la BID rendait difficile l'optimisation des marchés et l'atteinte d'une complémentarité harmonieuse entre les tronçons de pistes préfectorales et communautaires réhabilités.

Pour la composante B, le document du projet ne détaille pas toutes les contraintes qui se sont opposées à l'application du code foncier et domanial de 1992 et qui sont mentionnées dans la déclaration de politique foncière en milieu rural et le décret portant adoption de la politique foncière en milieu rural de mai 2001. Il ne détaille pas les procédures à suivre et les conditions préalables à respecter pour lever ces contraintes afin de faciliter la mise en œuvre de cette composante. C'est la nature de ces contraintes qui pose problème et non leurs quantités. La concentration de l'effort sur un seul CRD pilote au lieu de deux aurait suffi pour l'élaboration de la méthodologie à suivre pour la réalisation de cette composante.

Plusieurs ministères sont partenaires aussi bien pour la mise en œuvre de la composante A (MTP, MA, MSP, ME) que B (MA, MUH, MTP). Le rapport d'évaluation n'a pas spécifié et précisé la contribution des différentes institutions appartenant à ces ministères pour éviter des blocages interinstitutionnels qui sont apparus dans la mise en œuvre de ces deux composantes. Il a aussi privilégié le principe de faire faire en recourant aux collectivités locales (CRD) pour la maîtrise d'ouvrage sans prévoir des actions à leur niveau pour améliorer leurs capacités organisationnelles, techniques et financières. A la conception, un ciblage affiné de certaines activités aurait sans doute contribué à réduire le risque de la dilution dans l'approche et le suivi. Ainsi, la composante B aurait dû inclure des activités auprès des collectivités locales en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et non pas une sécurisation foncière qui ne fait pas partie des prérogatives du maître d'ouvrage délégué (DNGR).

Le rapport d'évaluation ne fait pas suffisamment ressortir les grandes leçons tirées de la première phase. Un bilan critique et une meilleure capitalisation des enseignements du PNIR I, ainsi qu'une bonne analyse du cadre institutionnel auraient permis de mieux asseoir les modes opératoires et de définir avec plus d'acuité les différentes activités du PNIR II. Aussi, bien que le recours à l'appel d'offres national (AON) pour la mise en œuvre de la composante réhabilitation des pistes communautaires a montré ses limites, le projet préconise d'utiliser encore cette procédure. Par ailleurs, l'évolution et l'instabilité institutionnelles au cours de la mise en œuvre du Projet (création de la direction nationale de pistes rurales placée d'abord sous la responsabilité du Ministère des travaux publics et ensuite sous la tutelle du Ministère de l'agriculture avec les conflits institutionnels entre cette nouvelle direction et la DNGR) étaient une des principales raisons qui expliquent le faible suivi du projet et notamment des contrats des entreprises. La faible capacité des entreprises recrutées expliquent également cette faible performance. Les leçons tirées de la première phase n'ont pas été suffisamment prises en compte parce qu'il serait plus difficile de mettre en pratique de nouveaux concepts et méthodes qui nécessitent plus d'expertise de la part des intervenants dans la mise en œuvre du projet.

Le rapport d'évaluation dresse une description qualitative et quantitative sommaire des pistes et des populations bénéficiaires. L'analyse foncière a été générale et n'a pas donné les spécificités socio-foncières des 2 CRD pilotes choisies pour la mise en œuvre de la composante B. A défaut d'une étude socio-foncière approfondie, d'une caractérisation chiffrée de la situation de référence du mode de faire valoir et de son impact sur la mise en valeur agricole (superficie et rendement par type de culture), les résultats à atteindre ne sont pas objectivement vérifiables..

Au vue de la non fonctionnalité des CVEP, il est apparu que le montage institutionnel conçu sur le bénévolat des bénéficiaires et du financement sur le budget de l'Etat des collectivités locales (CRD) dans la résolution du problème de l'appropriation des pistes communautaires n'a pas fonctionné.

ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation	
REALISME	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	La réussite et la durabilité des réalisations du projet sont tributaires de la capacité financière et du niveau d'implication humaine des collectivités locales (CRD) dans les activités. Cependant son calibrage opérationnel par rapport à la multitude et la diversité des contraintes en relation avec ces deux paramètres n'a pas été réaliste ; ce qui a conduit à l'échec du projet.	1	
EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION	b) La conception du projet tient suffisamment compte de l'analyse des risques.	Le risque du blocage de la mise en œuvre de la composante foncière dû à la multitude des intervenants et à la nature socio-économique plus que technique du problème foncier n'a pas été suffisamment analysé dans la conception du projet. Le risque du défaut de complémentarité et d'optimisation technique et financière dans la mise en œuvre de la composante désenclavement par les 2 bailleurs de fonds n'a pas été considéré dans la conception du projet.	1	
UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	Les procédures d'acquisition mises en œuvre sont celles du Gouvernement (code des marchés publics) et de la Banque mais leur mise en pratique laisse à désirer puisque la majorité des prestataires choisis a été peu performante. La gestion financière appliquée a posé des problèmes. Aucun système de suivi-évaluation n'a été installé.	2	
Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :			Note de l'évaluation	
			Banque	Emprunteur
CLARTE	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	Du côté du gouvernement, les problèmes posés par les audits 2007 et 2008, le changement du coordonnateur du projet (août 2008) et la mutation du service des pistes du DNGR/MAE vers DNPR/MTP(2004) ont eu des répercussions sur le déroulement normal du projet. Du côté de la Banque, les changements des chargés de projet et surtout celui en fin de projet, ont eu un impact sur le déroulement normal du projet. Les responsabilités entre la BID et la BAD ne sont pas clairement définies.	2	1
PREPARATION A LA PASSATION DES MARCHES	e) Les documents requis pour l'exécution (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	Les protocoles d'accord avec les trois institutions en charge de la mise en œuvre de la composante foncière n'étaient pas prêts. Ces protocoles ont alors été inclus comme condition préalable à la mise en œuvre du projet. L'intervention de l'assistance technique en gestion a été courte et tardive. Les responsabilités nombreuses du DNGR en tant que	2	1

		coordonnateur de plusieurs projets a eu un impact négatif. La faible implication de la Banque dans l'évaluation des marchés a contribué au mauvais choix des opérateurs.		
PREPARATION AU SUIVI	f) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Le suivi-évaluation interne tous les trimestres n'a pas été appliqué. Le logiciel de suivi-évaluation n'a pas été acquis. La revue à mi-parcours n'a pas eu lieu. Le comité de pilotage n'a pas fonctionné comme prévue. Les missions de supervision de la Banque ont été régulières mais sans coordination avec celles de la BID.	2	1
DONNEES DE REFERENCE	h) La collecte des données de référence est achevée ou en cours.	Le conseiller technique en suivi-évaluation n'a pas été recruté. L'analyse des enquêtes sur les 19 pistes de 4 préfectures n'a pas été exploitée par le projet. Les données foncières quantifiées spécifiques aux 2 CRD pilotes n'existent pas. Les cadres centraux et déconcentrés du DNGR recrutés n'ont pas procédé à la collecte des données.	2	1

F. MISE EN ŒUVRE

Principales caractéristiques de l'exécution du projet : Le retard de 15 mois dans la mise en vigueur du Projet a été rattrapé par la prorogation de 18 mois (juin 2010 au lieu de décembre 2008) de la date de clôture. Dans l'ensemble, le projet a été exécuté dans un contexte socio-politique peu favorable exacerbé par des conflits institutionnels. Cette situation n'a pas favorisé le renforcement des CRD et des institutions. L'exécution des différents marchés (6 travaux, 2 biens et 7 services) ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. La phase étude de l'ingénieur conseil a été achevée à temps en décembre 2006. Ceci a permis de signer les contrats des entreprises des travaux des pistes en septembre 2007 pour une durée d'exécution de 15 à 18 mois. Mais, le constat est qu'à la date de 14 mars 2010, les marchés de deux entreprises pour 5 préfectures ont été résiliés et les taux d'exécution des deux autres entreprises s'élèvent à 31,9% dans les 2 préfectures Téliélé et Pita et 40,5% dans les 2 préfectures de Dabola et Dingueraye. A cette même date, le délai consommé de l'ingénieur conseil pour la phase contrôle a été de 112% y compris la prorogation de son mandat. A la date de 30 juin 2010 soit 3,5 mois après, il a été possible d'atteindre des taux de réalisation sur ces pistes respectivement de 73,6% et 58,9% et de relancer avec d'autres entreprises l'achèvement de deux ponts sur les pistes de la préfecture de Mandiana et de 16 dalots sur les pistes de la préfecture de Siguiri. L'éparpillement important de petits tronçons de pistes (moyenne de 20km/tronçon) dans chaque préfecture (8 à Téliélé, 7 à Pita, 7 à Dabola et 2 à Dingueraye), la procédure d'AON et les critères adoptés à l'évaluation des offres et les troubles sociaux tous ont contribué au désintéressement d'entreprises plus performantes régionales et même nationales à l'acquisition des marchés des pistes. L'allotissement en très petits lots, n'a pas non plus été faite pour adapter la taille des lots aux PME locales (à l'exemple du PNIR au Sénégal). Par ailleurs, suite au changement institutionnel intervenu pendant l'exécution du projet (maître d'ouvrage différent pour les composantes financées par la BID et le FAD) et le démarrage tardif des travaux (2009) aussi bien les pistes préfectorales sur financement de la BID que communautaires sur le FAD, il n'a pas été possible de vérifier le degré de complémentarité et d'optimisation dans la réalisation des pistes préfectorales et communautaires. Néanmoins, le constat est que la majorité des CRD désenclavés sur le FAD ne coïncident pas forcément avec ceux sur fonds BID. Ceci nous amène à penser que la continuité dans la réalisation des deux niveaux de pistes laisse à désirer. En effet, le désenclavement d'une CRD n'est effectif que lorsque les tronçons des pistes communautaires et préfectorales réhabilités sont jointifs. La notification des marchés aux entreprises de la BID a été faite plus tardivement (septembre 2008) que celle de la BAD (septembre 2007). A la date du 11 février 2011, la BID a atteint un taux de réalisation de 30, 55 et 80% pour les 3 lots contre 0%, 54% et 73% pour le FAD.

La qualité de la construction des ouvrages d'art des pistes visitées par la mission est bonne. Mais, des points faibles existent encore le long de ces pistes et leur assainissement laisse à désirer (profil en toit de la chaussée peu respectée et fossés d'assainissement rares). La mission a profité de sa visite pour se renseigner sur le niveau de la prise en charge d'une piste par le CRD à travers les CVEP. Le CVEP a donné comme explication au manque d'entretien de la piste l'état défectueux du petit matériel de chantier livré par le projet. Mais, cette activité qui devrait se dérouler en saison sèche, du fait de sa nature bénévole, est fortement concurrencée par l'oréfaction qui est très répandue dans la zone du projet. Les plantations d'arbres n'existent pas le long des pistes et les pancartes de signalisation et les barrières de pluie ne sont pas installées.

La mise en œuvre de la composante sécurisation foncière a été aléatoire dès son démarrage suite à l'incapacité des 2 ONG à mobiliser la caution de garantie pour l'avance de démarrage. La constitution des CFV et des CFIV et les enquêtes socio-topo-foncières qui ne dépendent pas de la signature des décrets et arrêtés par les ministères auraient pu être exécutées si le groupement des 2 ONG a été plus performant en coordonnant l'exécution des protocoles signés par le projet avec les institutions gouvernementales en charge de la mise en œuvre de la législation foncière.

La Banque a conduit 7 missions de supervision mais la revue à mi-parcours n'a pas été exécutée. Ces missions n'ont malheureusement pas inclus des experts du service des décaissements et d'acquisition des biens et services lors des problèmes rencontrés dans les Audits 2007 et 2008 afin de remédier aux procédures qui ont causé ce problème. Malgré le rôle positif joué par les missions de supervision et de suivi, il faut noter que les changements des chargés de projet aussi bien au niveau de la Banque que du gouvernement guinéen ont parfois provoqué des retards dans le traitement de certains dossiers. Les changements institutionnels en 2003-2004, ensuite en 2007-2008 et du coordonnateur en 2008 ont beaucoup retardé la mise en œuvre de la composante désenclavement et contribué à son échec par le choix d'entreprises défaillantes. Pour optimiser l'utilisation des ressources, un montant de 3 millions d'UC a été réalloué à l'opération de réponse à la crise alimentaire, mais ce montant n'a pas pu être consommé en raison de faible maîtrise du processus pour tenir compte du calendrier de la campagne agricole.

L'instabilité sociopolitique a également rendue difficile l'exécution du projet, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures institutionnelles.

Rôle des autres partenaires : Le PNIR 2 a été riche en termes de partenariats et de protocoles d'accord couvrant une large gamme de thématiques (technique, organisationnelle, juridique). Cette approche, privilégiant le faire faire, consolide l'esprit participatif, met à profit les synergies des ressources et de l'expertise, et renforce les institutions nationales et locales. Quelques chevauchements dans les attributions des différents partenariats ont cependant été relevés. Le Projet avait tenu compte lors de l'évaluation, de l'intervention des autres partenaires. Au cours de son exécution, le Projet n'a pas établi des synergies avec des opérations similaires financées par la BID.

Harmonisation : Compte tenu du fait que peu de partenaires interviennent dans le secteur du foncier, il n'a pas été mis en œuvre d'actions particulières, en vue d'harmoniser les instruments et approches. Par contre, le Projet s'est inscrit dans le programme national des infrastructures rurales dans lequel interviennent d'autres bailleurs de fonds (BID et IDA). L'harmonisation des activités des partenaires n'a fonctionné que partiellement au niveau de l'équipement des CVEP de certains CRD par du matériel de chantier financé par la BID. Pas d'harmonisation avec l'IDA qui intervient dans toute la Guinée.

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est :	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	Le retard accusé à la clôture correspond globalement au retard accusé pour la mise en vigueur.	3
	inférieur à 12, notation 4 entre 12 et 24, notation 3 entre 24 et 36, notation 2 supérieur à 36, notation 1	18 mois		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			3
	Mesures de protection environnementale	Le PGES a été élaboré. La mise en vigueur du projet a été conditionnée par l'établissement d'une convention cadre avec la Direction de		

		l'environnement. L'application de ces mesures a été déficiente.	
	Dispositions fiduciaires	. Les missions de supervision ont tous analysées la gestion financière du projet. La reprise du décaissement du fonds de roulement n'a lieu qu'après approbation des audits financiers antérieurs. La Banque n'a pas veillé à l'exécution des 3 protocoles d'accord étroitement liés à la mise en œuvre de la composante foncière.	3
	Accords conclus dans le cadre du projet	La Banque a respecté ses engagements tels qu'ils sont stipulés dans l'Accord de prêt.	4
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	La Banque a pu suivre l'exécution du PNIR 2 dans de bonnes conditions, grâce aux 7 missions de supervision, aux contacts réguliers par messagerie électronique. Les missions de supervision n'ont pas toujours réuni toutes les compétences souhaitables, mais ont globalement influé positivement sur l'exécution des activités.	3
	d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	Les rapports d'audit, annuellement introduits par l'emprunteur, ont été validés par la Banque et le suivi de leurs recommandations a été scrupuleusement conduit.	3
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	e) L'emprunteur s'est conformé aux:		
	Mesures de protection environnementale	Le Projet n'a pas nécessité de mesures de protection environnementale importante par suite de la nature de ses objectifs spécifiques à savoir le traitement des tronçons difficiles de pistes existantes. Les quelques mesures faciles à mettre en œuvre n'ont pas été respectées. Pas de convention avec la DN environnement.	1
	Dispositions fiduciaires	L'Emprunteur n'a pas respecté en volume ses engagements financiers (FAD =41%, BND =25%); Les recommandations sur les audits des missions de supervision ont été satisfaites mais avec du retard. Des problèmes financiers sont restés en instance à la clôture du projet.	2
	Accords conclus dans le cadre du projet	L'Emprunteur a respecté ses engagements tels qu'ils sont stipulés dans l'Accord de prêt; Les protocoles d'accord établis entre le projet et certaines institutions gouvernementales n'ont pas été appliqués.	2
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	L'Emprunteur a accordé toute l'importance à certaines recommandations des missions de supervision mais a négligé celles concernant l'exécution des 2 activités principales du projet à savoir la finalisation des décrets et arrêtés de la sécurisation	1

		foncière et le respect des dates butoirs vis à vis des entreprises des travaux défailtantes.	
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Les processus de suivi gouvernementaux (comité de pilotage, BSD/MA, Ministères du plan) n'ont pas fonctionné correctement pendant la mise en œuvre du projet. Les décisions prises lors des missions de suivi interne réalisées à la fin du projet (2009) ont amélioré légèrement les réalisations du projet	1

G. ACHEVEMENT

1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)	Date PAR été envoyé a pcr@afdb.org	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (généralisé automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
30 juin 2010	Mars 2011	9 mois	1

La mission d'achèvement comprenait un ingénieur principal du génie rural et un consultant. Leurs profils sont en adéquation avec l'essentiel des activités réalisées par le Projet. L'équipe du Projet a pleinement assisté les membres de la mission, pour le travail de bureau comme pour la mission sur le terrain. L'échantillonnage retenu pour les visites au niveau des préfectures d'intervention et les discussions menées avec les autorités locales, les bénéficiaires et les partenaires sur le terrain ont permis de mieux appréhender les réalités et résultats obtenus. Les discussions ont fait ressortir l'intérêt manifeste des populations pour les réalisations des pistes. Le RAP constitue donc le produit d'un travail participatif, impliquant toutes les parties prenantes et intègre les enseignements tirés des discussions franches tenues avec les différents intervenants.

Commentaires des pairs : Ils ont été pris en compte dans la présente version du rapport d'achèvement.

H. LECONS TIREES DE L'EVALUATION

Principales leçons : L'exécution du PNIR II, fait ressortir à l'achèvement un certain nombre d'enseignements, en terme de conception, d'exécution et de suivi, notamment :

1. un meilleur allotissement des tronçons des pistes (tenant compte de la capacité des entreprises) aurait permis de sélectionner des entreprises ayant la capacité requise ;
2. l'implication effective des structures décentralisées (CRD) devait constituer un préalable à la mise en œuvre d'un projet dont la conception est basée sur une approche décentralisée. L'environnement sociopolitique n'a pas pu favoriser le processus de décentralisation.
3. l'exécution des activités par les structures décentralisées (CRD, Commune urbaine) devra être effectuée en priorité par des PME locales qui utilisent des techniques simples et à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).
4. la programmation des activités d'un projet telle que prévue au cours de son évaluation devra être respectée quitte à prendre des mesures coercitives contre les opérateurs défailtants ;
5. établir des DAO et des termes de référence appropriés pour les prestations de service et de travaux afin de garantir le choix d'adjudicataires performants dans la mise en œuvre du Projet ;
6. le calendrier d'intervention de l'assistance technique et de l'ingénieur conseil devra être assez flexible afin de le caler au calendrier d'exécution du Projet ;

7. les activités communautaires doivent être menées selon une approche participative basée sur la mobilisation des ressources humaines et financières pour assurer la continuité après projet ;
8. le respect strict des contrats des entreprises aurait permis de résilier les contrats avec les entreprises défaillantes et de relancer les appels d'offres à temps ;
9. L'organisation des missions de conjointes des cofinanciers auraient permis de résoudre des difficultés notamment celles d'ordre institutionnel.

Recommandations :

Au Gouvernement :

1. veiller aux ajustements requis des Projets suite aux évolutions institutionnelles survenues au cours de la mise en œuvre d'un projet.
2. adapter la conception des lots des tronçons à la capacité des entreprises locales.
3. adopter les décrets et les arrêtés instituant la création du conseil national du foncier, du comité technique du foncier et des commissions foncières des CRD.
4. créer et mettre à jour une Banque de données sur les capacités des différents opérateurs afin d'orienter la commission des marchés dans la sélection appropriée des entreprises et des consultants.
5. veiller au fonctionnement adéquat des structures de suivi-évaluation interne et externe des projets.
6. éviter de changer les maîtres d'ouvrage pendant l'exécution des projets.
7. veiller à l'application des protocoles et conventions établis avec les institutions gouvernementales.
8. veiller à l'organisation des missions de supervision conjointes des cofinanciers sous le « leadership » du Gouvernement.

A la Banque :

1. annuler le reliquat du prêt dont le montant s'élève à 4 773 641,45 UC.
2. s'impliquer davantage dans l'évaluation des offres et l'attribution des prestations et des marchés.
3. veiller à l'application du calendrier d'exécution de chaque activité du projet et conditionner les décaissements y relevant à son respect.
4. s'assurer à l'évaluation de la fiabilité des informations sur l'état des lieux avant projet (cadre institutionnel, acteurs locaux, projets et initiatives en cours, données de référence) de façon à mieux projeter les objectifs et effets attendus du projet et à cibler correctement les activités qui les sous-tendent.
5. cibler l'adéquation entre la pluridisciplinarité dans la programmation des missions de supervision de la Banque et l'état d'avancement des prestations rattachées à ces disciplines.
6. s'assurer à l'évaluation du projet de la disposition effective des institutions gouvernementales partenaires dans la mise en œuvre des activités que le projet leur incombe.
7. organiser systématiquement des missions de supervision conjointes avec les cofinanciers des projets/programmes.

I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
RENDEMENT DU PROJET	Réalisation des résultats	0,420
	Réalisation des rendements	1,5
	Respect du calendrier	3
	NOTE GENERALE DES RENDEMENTS DU PROJET	1,64
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de préparation	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel	2
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	3

	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	3
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	2
	Les objectifs et les rendements, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables	2
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés	2
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet	1
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques	1
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	2
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies	2
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	2
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés	2
	La collecte des données de référence est achevée ou en cours	2
	NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	2,14
	Supervision:	
	Conformité de la Banque aux :	
	Mesures de protection environnementale	3
	Dispositions fiduciaires	3
	Accords conclus dans le cadre du projet	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions	3
	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante	3
	Le PAR a été fourni à temps	1
NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION	2,83	
NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE	2,49	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de préparation	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies	1
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	1
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés	1
	La collecte des données de base est achevée ou en cours	1
	NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION	1
	Mise en œuvre	
	L'emprunteur s'est conformé aux:	
	Mesures de protection environnementale	1
	Dispositions fiduciaires	2
	Accords conclus dans le cadre du projet	2
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	1
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi	1
	NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE	1,4
NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	1,2	

J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur		
Vérifié par le Directeur Régional		
Approuvé par le Directeur Sectoriel		

APPENDICE 1

Echelle de notation et correspondances

NOTE	EXPLICATION
4	Très satisfaisant Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen Projet partiellement abouti. Presque autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre Très peu de réalisations et de graves lacunes
NA	Sans objet

N.B.: Les formules sont arrondies à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les calculs, seuls des nombres entiers sont retenus.

LES ANNEXES AU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET PAPNIR II

ANNEXE 1

Coûts du projet et financement

Coûts et dépenses du projet par composante (millions FGN et millions UC)

COMPOSANTE	EVALUATION		ACHEVEMENT	
	FGN	UC	FGN	UC
Amélioration des pistes rurales	20739,95	8,3	26268,966	3,216
Sécurisation foncière	649,7	0,26	39,975	0,0626
Appui à la coordination du projet	1624,2	0,65	569,827	0,372
Total	23013,85	9,21	26878,768	3,650

Coût et dépenses par source de financement (millions FGN et millions UC)

Source	Evaluation		Achèvement	
	Millions FGN	Millions UC	Millions FGN	Millions UC
FAD	20240,2	8,1	23831,795	3,326
Gouvernement	2148,96	0,86	2027,484	0,259
Bénéficiaires	624,7	0,25	1019,489	0,064
Total	23013,85	9,21	26878,768	3,650

Etat révisé de la liste des biens et services du prêt FAD

Catégorie	Etat initial(millions UC)	Etat révisé(millionsUC)	Ecart
Travaux	4,82	5,90	+1,08
Biens	0,18	0,10	-0,08
Services	1,65	1,65	0
Formation	0,18	0,18	0
Imprévus physiques	0,34	0,04	-0,30
Hausse des prix	0,93	0,23	-0,70
Total	8,1	8,1	0

ANNEXE 2

Contributions de la Banque

Date	Mission	Nbre pers.	Composition	Nbre h.j.
Août 2002	Evaluation	2	Agro-économiste, agronome, ingénieur irrigation	30
Du 12 au 26 février 2005	Supervision	2	Zootechnicien, agro-économiste	28
Du 3 au 12 décembre 2005	Supervision	2	Zootechnicien, agronome supérieur	20
Du 14 au 27 mai 2006	Supervision	3	Zootechnicien, Expert en pêche ingénieur génie rural	30
Du 9 au 21 Novembre 2007	Supervision	3	Ingénieur GR, Agronome, expert en genre	30
Du 22/11 au 12 décembre 2008	Supervision	2	Ingénieur GR, Agronome,	28
29 avril au 17 mai 2009	Supervision	2	Agronome, Ingénieur principal Génie rural	30
26 mars au 8 avril 2010	Supervision	2	Ingénieur en chef Ressources en eau, Ingénieur principal génie rural	26
24 janvier au 14 février 2011	achèvement	2	Ingénieur principal génie rural, consultant génie rural	28

ANNEXE 3

PROJET D'APPUI AU PNIR.2
CALCUL DU TAUX INTERNE DE RENTABILITE ECONOMIQUE
en millions de GNF

Année	Superficies aménagées (en ha)	Productions (en t)	Gains de Transport	Investis	Fonction. & Entretiens	Total Coût	Cash Flow	H1 Coût +10%
2003	2751,463	523,301	0		624	624	-624	686,4
2004	3026,799	560,157	0		681,6	681,6	-681,6	749,76
2005	3329,506	599,181	1476,8416	994,5	716,8	1711,3	-234,4584	1882,43
2006	3995,353	958,798	2362,2528	1306,27	752	2058,27	303,9828	2264,097
2007	4794,261	1150,666	2834,8768	6504,5	1849,6	8354,1	-5519,2232	9189,51
2008	5753,059	1380,745	3402,0256	5561	1849,6	7410,6	-4008,5744	8151,66
2009	6903,725	1656,894	4082,7776	3322	1849,6	5171,6	-1088,8224	5688,76
2010	8284,47	1988,327	4898,8128	9187	7392	16579	-11680,182	18236,9
2011	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2012	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2013	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2014	9941,364	2385,884	5878,7488		7392	7392	-1513,2512	8131,2
2015	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2016	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2017	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2018	9941,364	2385,884	5878,7488		7392	7392	-1513,2512	8131,2
2019	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2020	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2021	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2022	9941,364	2385,884	5878,7488		7392	7392	-1513,2512	8131,2
2023	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2024	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2025	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56
2026	9941,364	2385,884	5878,7488		7392	7392	-1513,2512	8131,2
2027	9941,364	2385,884	5878,7488		1849,6	1849,6	4029,1488	2034,56

TRI	8%	4%
-----	----	----

ANNEXE 4

Principaux marchés signés sur financement du prêt (BAD/FAD)

:*	Catégorie	Prestataire	Montant du marché		Montant payé	Date de démarrage
			Montant	Devise		
Etudes et contrôles par 2005/0351/16/1/2/N	service	CIRA/WEST ingénierie	822372	Euros (HT)	821 441,80	10/11/2005
Mise en place de 56 CVEP 2006/054/6/1/2/N	Service	BERCA- BAARA	189030000	GNF (HT)	189030000	4/4/2006
Mise en place de 56 CVEP 2006/055/1/6/1/2/N	service	BERCA- BAARA	199030000	GNF	199030000	4/4/2006
Fourniture de motos 2007/104/1/4/1/2/N	biens	TRANSMEX	193725000	GNF	193725000	18/6/2007
Composante foncière 2006/053/1/6/1/2/N	services	AVODEG- UDEBA	397607000	GNF	39975000	4/4/2006
Audits des comptes 2005- 2006 2007/0186/1/5/2/2/N	service	TAFSIR AUDIT	115200000	GNF	115200000	19/9/2007
Réhabilitation de pistes 2007/0221/1/2/1/2/N	travaux	SERPAG	17269238809	GNF	3108462985 (résilié)	3/10/2007
Réhabilitation des pistes 2007/0212/1/2/1/2/N	travaux	SACODES	11699410219	GNF	10129905913,85	26/9/2007
Réhabilitation de pistes 2007/0205/1/2/1/2/N	travaux	SOMACO	10911649008	GNF	5123857609,20	25/9/2007
IST/VIH/SIDA Convention cadre	service	DNSP	249804000	GNF	204843200	31/1/2007
Matériels informatique 2007/103/1/4/1/2/N	biens	JMM	194160000	GNF	194160000	18/6/2007
Consultant gestion 2008/1/6/1/2/N	service	BAH HADY	36798315	GNF	36798315	2008
Construction 2 ponts 2010/202/1/2/1/2/N	travaux	SELEN construction	976634080	GNF	791070892	2010
Audits 2008-2009	services	GAGEC	25982450	XOF	27160560	2008
Audits 2008-2009	services	GAGEC	10144000	XOF	10144000	2009

Principaux marchés sur financement de la contre Partie (BND)

Nature du marché	catégorie	Prestataire	Montant du	marché	Montant payé
			GNF	(UC)	(UC)
Réhabilitation de pistes	Travaux	SERPAG	17269238809	2 328 605	31316
Réhabilitation de pistes	travaux	SACODES	11699410219	1 577 563	113 379
Réhabilitation de pistes	travaux	SOMACO	10911649008	1 471 340	100 995
Construction 2 ponts	travaux	SELEM	976634080	131 690	13 169
Total			40856928756	5 509 198	258 859

ANNEXE 5

Liste des documents justificatifs

1. Aides mémoires de toutes les missions de supervision du projet PA/PNIR II (décembre 2005, mai 2006, décembre 2006, décembre 2007, novembre 2008, mai 2009, avril 2010,
2. Rapport d'évaluation révisé du projet PNIR II (août 2002)
3. Rapport de fin de chantier de l'ingénieur conseil des études et du contrôle des travaux CIRA sarl/WEST ingénierie sarl (juillet 2010);
4. Rapport final du groupement d'ONG BERCA-BAARA/BICS pour les CVEP ;
5. Rapport de la Direction nationale de la santé publique pour la mise en œuvre du volet « lutte contre les IST/VIH/SIDA et le paludisme ;
6. Etudes APD et DAO sur les pistes communautaires réalisés par CIRA sarl/WEST ingénierie sarl ;
7. Rapport intermédiaire du groupement d'ONG, AVODEG/UDEBA pour la mise en œuvre de la composante « Sécurisation foncière »
8. Procès verbaux de réception provisoire et définitifs des travaux sur les pistes et les ponts ;
9. Rapports des missions de supervision interne des chantiers organisées par la Cellule de gestion du projet (avril-novembre 2009) ;
10. Rapport d'activité PCPR (projet BID) de la Direction nationale des pistes rurales
11. Rapports d'avancement du projet PA/PNIR II (mars 2010) ;
12. Rapport d'achèvement établi par la Cellule de Gestion du projet (septembre 2010)

ANNEXE 6

Description du projet

1. Données de base, organisation et objectifs du projet

1.1 Le prêt du FAD d'un montant de 8,1 millions d'UC a été évalué en août 2002 et approuvé par le conseil d'administration du Groupe de la Banque le 2 octobre 2002. La signature de l'accord de prêt et la mise en vigueur ont eu lieu respectivement le 16 janvier 2003 et le 29 mars 2004. Le projet a démarré le 6 janvier 2005, date du premier décaissement pour une durée de 4 ans. L'exécution du projet prévue pour être clôturée le 31/12/2008 s'est étalée jusqu'au 30 juin 2010 (5,5 ans) suite à 2 prorogations (31/12/2009 et 30/6/2010). La sous-estimation des coûts unitaires à l'évaluation du projet constatée lors de la passation des marchés des travaux a conduit à une révision de la liste des biens et services en décembre 2007. L'annexe 1 montre l'état initial et révisé de la liste des biens et services.

1.2 La maîtrise d'ouvrage déléguée a été transférée de la DNPR du ministère de l'agriculture (MA) à la Direction nationale des pistes rurales (DNPR) du Ministère des Travaux Publics (MTP) par le décret N° D/2003/062/PRG/SGG du 15 juillet 2003 après la signature de l'accord de prêt le 16 janvier 2003. Le retour de la DNPR au MA a eu lieu le 27 octobre 2004 ; mais la Cellule de Gestion du Projet (CGP) s'est trouvée dans l'obligation de collaborer avec deux maîtres d'ouvrages délégués au sein du MA, la DNPR pour les questions administratives et la DNPR pour les questions techniques. Ces réformes institutionnelles ont contribué à retarder l'application des conditions préalables posées par la Banque pour le premier décaissement au 6 janvier 2005 et affecté la durée du projet de 4 ans prévue à l'évaluation puisque la date de clôture est restée le 31/12/2008. Les changements intervenus au niveau du coordonnateur de la CGP en 2008 et du chargé du projet à la Banque ont perturbé le déroulement régulier du projet.

1.3 Ainsi, les premières consultations programmées dans le projet ont démarré dès 2005 et ont abouti à : i) l'adjudication en octobre 2005 du marché des études (achevées fin 2006) et de contrôle des travaux sur les pistes (achevées en décembre 2009) au groupement CIRA Sarl/ WEST INGENIERIE Sarl ; ii) la signature en mars 2006 d'un contrat de prestation de service avec BERCA-BAARA/BICS pour l'appui à 112 CVEP (achevé en 2008) mais non fonctionnelles ; (iii) la signature en mars 2006 d'un contrat avec le groupement d'ONG AVODEG/UDEBA pour la mise en œuvre de la composante « Sécurisation Foncière » dont le taux de réalisation a été très faible ; (iv) la signature en 2005 de trois protocoles d'accord avec les services techniques impliqués dans la mise en œuvre de cette dernière composante (SNRFR, DOCAD, IGN) qui n'ont pas été exécutés et (v) la signature d'une convention cadre en janvier 2007 avec la DNSP pour le volet IST/VIH/SIDA et Paludisme exécutée en fin de projet (juin 2009).

1.4 Le projet a élaboré le PGES et a prévu la prise en compte des aspects environnementaux liés à l'amélioration des pistes (plantation d'arbres et réhabilitation des carrières d'emprunt) et l'assistance au niveau des CRD pour la maîtrise d'ouvrage des travaux communautaires (pistes et sécurisation foncière). Le projet n'a pas signé de convention cadre avec le BSD du Ministère de l'Environnement pour la mise en œuvre de ce volet. L'état de référence d'impact des pistes à réhabiliter n'a pas été réalisé rendant peu fiable l'analyse de rentabilité économique du projet.

2. Objectifs du projet :

2.1 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les objectifs spécifiques sont le désenclavement des communautés rurales de développement (CRD) et l'amélioration de la sécurité foncière. Les 3 composantes du projet sont : la réhabilitation de 1080 km de pistes communautaires pour le désenclavement de 70 CRD dans 9 préfectures ; ii) l'amélioration de la sécurité foncière dans deux CRD pilotes et iii) la coordination du projet.

3. Réalisations

3.1 Le tableau ci-après résume les caractéristiques de l'avancement des principales activités du projet. Les études d'APD et les DAO sur les pistes étaient prêtes fin 2006. Les travaux pour le désenclavement des CRD ont été attribués depuis le 26/7/2007 à quatre entreprises. Mais à la date de mars 2010, le taux de réalisation sur les pistes ne dépassait pas les 15%. Des missions de suivi interne des chantiers ont eu lieu à la fin du projet (depuis avril 2009) et ont abouti à la résiliation en mai 2009 des marchés des 2 entreprises défaillantes (SERPAG et GFC) et de dynamiser les travaux qui étaient en veilleuse des deux autres entreprises (SACODES et SOMACO). Cette résiliation tardive n'a permis que la reprise partielle des marchés des entreprises défaillantes. Ainsi, après la résiliation du marché de SERPAG Sa, les deux ponts inachevés de la préfecture de Mandiana ont été adjugés à SELEN Construction le 9 avril 2010 pour une durée de trois mois et les 16 dalots sur un tronçon de piste de 14 km à Siguiri à SACODES. A la date de février 2011, les travaux sont achevés mais n'ont pas fait encore l'objet d'une réception provisoire. L'avance de démarrage payée à SERPAG a été restituée au projet.

3.2 La dynamisation des autres marchés a permis de faire progresser le taux de réalisation physique de SACODES jusqu'à 73,5% correspondant à 164,4 km et celui de SOMACO a atteint 53,7% correspondant à 113,7 km. Globalement, le taux de réalisation physique du composant désenclavement du projet y compris les 2 ponts et les 16 dalots est estimé à 33% pour un taux de décaissement sur la catégorie travaux de 37,48%.

3.3 Les 112 CVEP constitués au cours du PNIR I ont été formés et équipés en matériel par le groupement d'ONG BERCA-BAARA/BICS. Sur les 840 km de pistes dont ils ont la charge, ils n'ont entretenu que 175 km. Le CVEP de la piste visitée du CRD de Kankan a informé la mission de la mauvaise qualité des outils de chantier distribués par le projet devenant rapidement inutilisables.

3.4 L'amélioration de la sécurité foncière a fait l'objet d'un contrat signé le 4/4/2006 avec le groupement d'ONG AVODEG/ODEBA pour une durée de 4 ans. Dès le démarrage, ce groupement a trouvé des difficultés pour régler la caution bancaire de l'avance de démarrage. Les actions de sensibilisation et la monographie des 2 CRD pilotes de Banko et Koundian ont été réalisées par le groupement d'ONG ; mais les projets de décret de création du conseil national du foncier (CNF) et des arrêtés du comité technique foncier (CTF) et des commissions foncières des CRD (CF/CRD) n'ont pas été approuvés par le Ministère des Affaires Présidentielles chargé de la construction, de l'aménagement du territoire et du patrimoine bâti et public (Ex-Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat). L'enquête socio-topo-foncière n'a pas eu lieu et les plans fonciers parcellaires n'étaient pas réalisés.

3.5 Les activités du volet IST/VIH/SIDA- paludisme objet du protocole avec la DNSP ont débuté en juin 2009 et se sont terminés en juin 2010 avec la formation des cadres du DNGR/DNPR, des SPGR, SPPR et MCM et les Pairs Educateurs et la distribution de 1200 affiches, 1200 dépliants, et 4000 moustiquaires.

4. Coordination

4.1 Le montage institutionnel prévu dans le rapport d'évaluation a été respecté. Le projet a été exécuté par la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) dont le Directeur National a joué la fonction de coordinateur de la CGP. Il a été assisté par deux consultants nationaux recrutés au titre de conseillers techniques (un Expert gestionnaire administratif et financier du projet et un Expert expérimenté en pistes rurales).

4.2 La CGP a été appuyée dans la mise en œuvre du projet par 5 cadres au niveau central (DNGR), 8 cadres au niveau régional (SRGR) et 33 cadres au niveau préfectoral (SPGR). L'assistance technique internationale en Génie rural et l'expert national en suivi-évaluation n'ont pas été recrutés par le projet. La mission de revue à mi-parcours n'a pas eu lieu.

4.3 La CGP relève d'un Comité de Pilotage placé sous la tutelle du MA et composé des représentants de l'administration et de la société civile. Mais ce Comité de Pilotage ne s'est réuni qu'une seule fois.

5. Situation financière

5.1 La gestion financière du projet a été déficiente jusqu'à la clôture du projet avec des erreurs dans des décomptes, des retards de paiement de certains opérateurs et dans l'approbation des audits des exercices financiers de 2007 et 2008 qui ont posés des problèmes. A la date de février 2011, les audits des exercices de 2009 et 2010 n'étaient pas encore effectués.

5.2 En termes d'engagement financier, la Banque et le Gouvernement ont globalement, respecté les dispositions d'accord Parties dans le cadre de projet. Le taux actuel de décaissement de la Banque est 41,03 % et la contre partie du Gouvernement 80,04% est largement honoré. Le montant total décaissé par la BAD s'élève à 3,326 millions d'UC contre un budget de 8,1 millions d'UC, soit un taux de décaissement de 41,06% et celui honoré à travers la contre partie est évaluée à 0,259 millions d'UC contre une prévision de 0,86 millions d'UC soit un taux de 30,1%. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,064 M d'UC contre une prévision de 0,250 M d'UC en investissement humain en travaux.

6. Leçons à tirer et recommandations:

6.1 La comparaison entre les prévisions et les réalisations présentée dans le tableau ci-après (taux de réalisation physique des pistes de 27%) et la description présentée ci-dessus montrent que le projet a globalement échoué dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés. La durabilité des réalisations effectuées restent tributaires d'une participation financière et d'encadrement des CRD par le DNGR suite à l'achèvement du projet. Les principales leçons à tirer et suggestions à faire dans ce rapport d'achèvement se résument comme suit:

Principales leçons :

- l'implication des structures décentralisées (CRD) dans les activités se rapportant à leur plan de développement local durant la préparation et la mise en œuvre du Projet doit être effective.

- L'exécution des activités par les structure décentralisée (CRD, Commune urbaine) devra être effectuée en priorité par des PME locales qui utilisent des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

- La programmation des activités d'un projet telle que prévue au cours de son évaluation devra être respectée quitte à prendre des mesures coercitives contre les opérateurs déficitaires.

- Etablir des DAO et des termes de référence appropriés pour les prestations de service et de travaux afin garantir le choix d'adjudicataires performant dans la mise en œuvre du Projet

- Le calendrier d'intervention de l'assistance technique et de l'ingénieur conseil devra être assez flexible afin de le caler au calendrier d'exécution du Projet.

- Les activités communautaires doivent être menées selon une approche participative basée sur la mobilisation des ressources humaines et financières pour assurer la continuité après projet.
- Le maître d'ouvrage doit veiller à l'application des mesures coercitives qui s'imposent vis à vis des entreprises non performantes et qui ne respectent pas leurs engagements contractuels.
- La gestion technique et financière d'un projet cofinancé par plusieurs bailleurs de fonds devrait être confiée à une seule entité de coordination du projet.
- Eviter d'inclure dans un projet des composantes qui n'ont aucun lien entre elles ou qui ne font pas partie des prérogatives du maître d'ouvrage délégué

Recommandations :

Au Gouvernement :

- Diligenter l'approbation des projets de décret et des arrêtés instituant la création du conseil national du foncier, du comité technique du foncier et des commissions foncières des CRD.
- Tenir à jour une Banque de données sur les capacités des différents opérateurs dans chaque pays afin d'orienter la commission des marchés dans la sélection appropriée des entreprises et des consultants.
- Veiller au fonctionnement adéquat des structures de suivi-évaluation interne et externe au projet prévues dans la mise en œuvre de ses activités.
- Eviter tout changement de maître d'ouvrage pendant l'exécution des projets.
- Veiller à l'application des protocoles et conventions établis avec les institutions gouvernementales

A la Banque :

- Annuler le reliquat du prêt dont le montant s'élève à 4 773 641,45 UC.
- S'impliquer davantage dans l'évaluation des offres et l'attribution des prestations et des marchés ;
- Veiller à l'application du calendrier d'exécution de chaque activité du projet et conditionner les décaissements y relevant à son respect.
- S'assurer à l'évaluation de la fiabilité des informations sur l'état des lieux avant projet (cadre institutionnel, acteurs locaux, projets et initiatives en cours, données de référence, etc) de façon à mieux projeter les objectifs et effets attendus du projet et à cibler correctement les activités qui les sous-tendent.
- Cibler l'adéquation entre la pluridisciplinarité dans la programmation des missions de supervision de la Banque et l'état d'avancement des prestations rattachées à ces disciplines.
- S'assurer à l'évaluation du projet de la disposition effective des institutions gouvernementales partenaires dans la mise en œuvre des activités que le projet leur incombe

Etat d'avancement physique et financier des principales activités du projet PA/PNIR II

Activités	opérateur	quantités	montant	décaissé	Réalizations physiques		
					Milliards GNF, 1000.Eur	Milliards GNF 1000 Eu	Au10/3/10
Réhabilitation des pistes (lot 1)	SACODE S	224 km	10,529	7,567	71,6 km	164,7km	73,6%
Réhabilitation des pistes (lot 3)	SOMACO	212 km	9,820	6,575	86,5km	113,7km	53,7%
Réhabilitation des pistes (lot 2)	GFC	279 km	12,536	0	0km	0km	Résilié en mai 2009
Réhabilitation des pistes (lot 4)	SERPAG	305 km	15,542	3,108 avance	0	0	Résilié en mai 2009
Construction de ponts à Mandiana	SELEN	2 ponts	0,976	0,791		2	100%
Construction de dalots sur 14 km de pistes de Siguiri	SACODE S/EGA	16 dalots	0,542	0,396806		16 dalots sur 14 km	100%
Renforcement des CVEP	Berca/Baara	112		0,151046	112	112	100%
Etudes APD et DAO (8mois)	CIRA/WEST ing	1080km	218,428 M.Euros	291,452 M.Euros	1080	1080	100%
Contrôle des travaux (20mois)	CIRA : WEST ing	540 km	627,433 M.Euros	529,271M. Euros	112 km	293km	54,3%
Sécurisation foncière (monographies 2 CRD)	Avodeg Udeba 4/4/06	2 CRD	0,3976	0,03997	2 CRD	2 CRD	19,42%
Enquêtes topo-foncière	Avodeg Udeba	2CRD	0,3976	0	0	0	0
Etablissement décrets et arrêtés conjoints de CNF et CTF	DOCAD/M H	1décret et 2 arrêté	NA	NA	0	0	0
Plans fonciers ruraux 1/2000 et carte au 1/10000	IGN/géom ètre		NA	NA	0	0	0
Mise en place CF/CRD, CFV et CFIV	SRFR/ON G		NA	NA	0	0	0
Volet VIH/SIDA	DNSP	11 préfectures	0,249804	0,227603	0	11 préfectures	100%